

LE PETIT JOURNAL



Avril 2025

HAUDAINVILLE

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

 03 29 84 62 86

 mairie-haudainville@grandverdun.fr

 www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 10h-12 et 13h30-17h

Mercredi : Fermé

Judi : 10h-12 et 13h30-17h00

Vendredi : 13h30-17h

Le Maire et les adjoints se tiennent
à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences
ci-dessus et **en cas d'urgence**
vous pouvez contacter le Maire ou
les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06 80 96 32 10

Ghislin Lubraniecki

06 63 22 28 45

Jérôme Martinet

06 72 83 30 15

Nuisances sonores,

horaires pour le bricolage :

Semaine : 8h-12h et 14h-20h

Samedi : 9h-12h et 14h-19h

Dim. et jours fériés : 10h -12h

LE MOT DU MAIRE

A l'instar des années précédentes, le conseil municipal a, dans sa séance du 28 mars, approuvé à l'unanimité les comptes 2024.

Ainsi, après affectation des résultats, l'excédent reporté de fonctionnement s'élève à 449 625€ en hausse de 55 589€ par rapport à 2023.

De fait, l'état des finances de la commune permet une année de plus de maintenir les taux d'imposition inchangés et d'envisager de nouveaux investissements dont notamment la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes et la sécurisation du cheminement entre la commune et la côte des malades.

Enfin, après constat des indispensables besoins d'entretien de notre village, M. Claude WALIGUNDA sera sous peu le nouvel employé communal pour 3 jours par semaine, le reste de son temps étant partagé entre les communes de VACHERAUVILLE et SIVRY la Perche.

Merci de lui faire bon accueil.

Bien à vous

Le Maire



Les inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires gérées par le Grand Verdun sont possibles depuis le 24 mars 2025 sur le portail famille ou en prenant un rendez-vous sur rendezvousonline.fr. » Elles concernent les nouveaux élèves en maternelle, les futurs CP et les nouveaux arrivants.



Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

Les inscriptions périscolaires ouvriront le 23 juin 2025 sur le portail famille.

Agenda :



- **Samedi 7 juin** : Collecte anticipée des ordures ménagères en raison du lundi 9 juin férié. Les poubelles sont donc à sortir le vendredi 6 juin à partir de 19h.
- **Dimanche 15 juin de 9h à 12h** : Marche de 7 et 12 km avec collation organisée par le Comité des fêtes. Renseignements au 07-88-78-46-84.
- **Samedi 22 juin** : Représentation des jeunes de la section théâtre du SLC la Beholle à la salle polyvalente.
- **Dimanche 23 juin** : Représentation des adultes de la section théâtre du SLC la Beholle à la salle polyvalente.
- **Samedi 12 juillet** : Collecte anticipée des ordures ménagères en raison du lundi 14 juillet férié. Les poubelles sont donc à sortir le vendredi 11 juillet à partir de 19h.

ETAT CIVIL

Décès :

Le 02/01 Monsieur WRIGLEY David, 77 ans.

le 20/01 Monsieur MOREAU Guy, 60 ans.

le 04/02 Monsieur THOMAS Gérald, 51 ans.

le 18/03 Madame NICOLAS Ghislaine, 63 ans.

Naissance : Emmy COMPARIN née le 1er avril.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 06 février 2025

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Dominique VALLA, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Olivier LECLER, David SOULODRE, Alexandre CHEVALIER, Jean-Michel CORRIAX et Cédric MAILFERT.

Absente: Véronique PHILIPPE



DELIBERATIONS

1 – Achat terrain AB 289.

Monsieur le Maire présente l'offre de vente de la parcelle AB 289, située rue du Moulin.

Les ayant-droits proposent un prix de vente de 2 500 euros.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité : de refuser le prix de vente proposé et de faire une contre-proposition maximale de 750 euros .

2 . Sécurisation piétonne Côte des Malades.

Monsieur le Maire expose la situation de la circulation piétonne en bordure de la route départementale 964.

Le chemin longeant la RD 964 de la commune jusqu'au chemin de la Côte des Malades est quotidiennement emprunté par des marcheurs mais ne présente aucun dispositif de sécurité pour les piétons.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de rechercher des solutions pour créer une circulation piétonne sécurisée.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer toute démarche nécessaire auprès des Services du Département et de faire des demandes de devis.

3 – Rénovation de l'appartement 2 – 2 Bis rue des Ecoles.

Monsieur le Maire présente la situation de l'appartement 2 au 2 bis rue des Ecoles.

L'appartement est disponible à la location depuis début janvier mais nécessite des travaux de remise en peinture.

Pour offrir la même qualité de logement que l'appartement 4 récemment rénové, Monsieur le Maire propose également l'installation d'une cuisine équipée.

L'appartement étant identique à l'appartement 4 et nécessitant moins de travaux de rénovation, le coût de rénovation de l'appartement 4 peut être considéré comme le coût maximal possible, soient 14 909 €.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de faire procéder à une rénovation des peintures, de faire installer une cuisine équipée et d'autoriser le Maire à demander des devis et de les valider, dans la limite de 14 909 €.

Questions diverses :

- Projet d'achat de terrains rue du Coteau de la Louvière : Monsieur le Maire rapporte ses échanges avec le propriétaire des terrains et interroge les conseillers sur l'opportunité d'acquérir les terrains et sur les projets possibles après l'acquisition. Les conseillers souhaitent que les riverains soient consultés en cas de volonté d'acquisition de leur part.

- Compte-rendu de la commission forêt : le bilan des opérations 2024 et les prévisions 2025 sont présentés aux conseillers. D'importantes ventes ont été réalisées en 2024 et peu de travaux. La prévision 2025 présente davantage de dépenses de plantation et d'entretien, certaines étant consécutives aux ventes 2024 (frais de garderie), moins de ventes prévues.

- Compte-rendu du rendez-vous avec les Ressources Humaines de la CAGV : Monsieur le Maire présente le projet d'embauche d'un nouvel agent technique, mutualisé avec d'autres communes de l'agglomération pour une durée de deux à quatre jours par semaine.

- Sécurisation rue de la Louvière et de la traversée du village : Monsieur le Maire rapporte ses différentes démarches avec les services de l'Agglomération du Grand Verdun et une entreprise d'électricité pour l'installation de feux récompense pour limiter la vitesse dans la traversée du village ainsi que de la pose de coussins de Berlin rue de la Louvière. Les conseillers évoquent la possibilité de réduire la limitation de vitesse sur certains tronçons des rues de Verdun et de Saint-Mihiel.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 28 mars 2025

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Ghislain LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Olivier LECLER, David SOULODRE, Véronique PHILIPPE, Jean-Michel CORRIAUX et Cédric MAILFERT.

Absent : Alexandre CHEVALIER

Représenté : Dominique VALLA



1. Approbation du procès-verbal du conseil précédent.

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025, transmis par mail aux conseillers.

Madame PHILLIPE s'abstenant, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion et compte administratif 2024.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Trésor Public pour 2024, s'établissant comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	216 539.36 €	Dépenses :	94 975.69 €
Recettes :	327 344.24 €	Recettes :	198 057.60 €
Résultat de l'exercice =	110 804.88 €	Résultat de l'exercice =	103 081.91 €
Affectation du résultat 2023 =	396 044.54 €	Report résultat 2022 :	- 98 942.05 €
Résultat de clôture =	506 849.42 €	Résultat de clôture =	4 139.86 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte administratif étant identique au compte de gestion, hors de la présence de Monsieur Patrick LORANS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024.

3. Affectation du résultat 2024.

Après avoir eu connaissance du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2024 :

Résultat de fonctionnement 2024	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	110 804.88
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	396 044.54
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	506 849.42
D Solde d'exécution d'investissement N-1	4 139.86
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 :	- 61 363.83
Besoin de financement = F = D + E	57 223.97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide l'affectation suivante du résultat 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	506 849.42
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	57 223.97
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	57 223.97
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	449 625.45

4. Vote des taux de contribution locaux.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2025 les taux d'imposition antérieurs :

- Taxe sur le foncier bâti	28.34 %
- Taxe sur le foncier non bâti	17.06 %
- Taxe d'habitation	2.40 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les taux d'imposition proposés.

5. Vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions adressées par diverses associations pour l'année 2025.

Les membres du Comité des fêtes n'ont pas participé à la délibération, ni au vote.

Suite à l'examen de ces demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes pour l'exercice 2025 :

- VTT SAINT SYMPHORIEN : 100 €
- LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100 €
- APF France Handicap : 150 €
- ADMR 1 000 €
- COMITE DES FETES D'HAUDAINVILLE : 650 € (sur présentation de factures d'achat de matériel)

6. Vote du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 qui se présente comme suit :

Section	Sens	Total	Équilibre / suréquilibre
Fonctionnement	Dépenses	361 601.35 €	+ 358 891,10 €
	Recettes	720 492.45 € <i>dont report 449 625.45 €</i>	
Investissement	Dépenses	165 863.83 € <i>dont RAR 61363.83 €</i>	0.00 €
	Recettes	165 863.83 € <i>dont Reports 4139.86 €</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 tel que détaillé ci-dessus ;
- en application de l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;

section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

7. Achat du terrain AB 289.

Monsieur le Maire présente la nouvelle offre de vente du terrain cadastré AB 289, situé rue du Moulin à Haudainville.

Les propriétaires du terrain proposent un prix de vente de 1 000 € (mille euros).

Après délibération, le Conseil décide, avec une voix contre, deux abstentions et sept voix pour, d'accepter l'offre de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire présente la demande du Service de Gestion Comptable de Verdun, de classer en non-valeur certaines créances devenues irrécouvrables.

L'état comptable présente une valeur pour le compte 6541 de 3 434.21 €.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une décharge au comptable des sommes présentées et d'inscrire en non-valeur au compte 6541 la somme de 3 434.21 €

Questions diverses :

- Projet d'achat de terrains rue du Coteau de la Louvière : lors du précédent conseil municipal, les conseillers étaient convenus qu'un achat sans projet d'aménagement était sans intérêt.

Après présentation d'un devis de fourniture de plantes et de l'idée d'un aménagement, un vote de principe est proposé aux conseillers : poursuivre l'étude de projets et proposer à l'ordre du jour d'une future séance lorsqu'un projet serait concret.

La proposition est acceptée par 6 voix pour et 3 voix contre.

L'Assemblée Générale du Comité des fêtes :

Le jeudi 17 avril a eu lieu l'AG du Comité des fêtes présidée par Jean-Michel CORRIAUX au cours de laquelle ce dernier a fait le **bilan des actions menées en 2024** :



- **Le 1er avril** : 2ème édition la chasse aux œufs de 3 à 11 ans. Malgré le temps pluvieux, une quarantaine d'enfants y a participé.

- **Le 8 mai** : vide-grenier et marché aux fleurs avec plus de 80 exposants.

- **15 juin** : Organisation et gestion du verre de l'amitié dans le cadre de la cérémonie du 80ème anniversaire de la mort de John CHURCH avec environ 70 personnes.

- **Le 16 juin** de 9h à 12h: Marche de jour avec collation et 2 circuits proposés : 6 et 12 km avec départ échelonné. 88 marcheurs y ont participé sous un beau soleil.

- **Le 14 juillet** : Repas républicain annulé faute de bénévoles disponibles.

- **Le 28 septembre** : 5ème édition de « Venez jouer à Haudainville » à la salle polyvalente.

Une quarantaine de joueurs sont venus profiter des jeux prêtés par la Ludothèque et les bénévoles qui animaient. Le soir, les bénévoles se sont retrouvés pour jouer ensemble.

- **Le 19 octobre** : Opération nettoisons le village avec une dizaine de bénévoles mobilisés.

- **Le 31 octobre** : Halloween avec collecte de bonbons pour une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents et de bénévoles.

- **Le 9 novembre** : Organisation de la 1ère édition de « Fleurissons le village » en partenariat avec la Commune avec une dizaine de bénévoles et de villageois mobilisés.

- **Le 30 novembre** : Marche de nuit au profit du Téléthon avec une centaine de marcheurs et 700€ collectés. Beau succès pour cette édition 2024.

- **Le 1 décembre** : Spectacle de la St Nicolas, *Concerto en ut gaffeur* de la compagnie Alphonsini (magie et clown), devant une quarantaine d'enfants et leurs parents. Le spectacle s'est conclu par la visite de St Nicolas et du père Fouettard qui ont distribué des friandises.

Pour 2025, plusieurs manifestations ont déjà été actées comme la poursuite de l'opération « Fleurissons notre village », la 3ème édition de la chasse aux œufs de Pâques (21 avril), le vide-grenier et le marché aux fleurs (8 mai)...

Le Président remercie tous les bénévoles pour leur implication dans la réussite des manifestations organisées. Il lance un appel pour trouver d'autres bénévoles. Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous contacter à cdf.haudainville@gmail.com.

Nouveaux horaires à compter du 12/05

Déchetterie de la Grimoire

Lundi	Fermé
Mardi	8h - 13h
Mercredi	12h - 17h30
Jeudi	Fermé
Vendredi	8h - 13h
Samedi	8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Dimanche	Fermé

Horaires à compter du 12 mai 2025 et jusqu'à nouvel ordre



Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

Erreurs de tri récurrentes :

Les mouchoirs : ils sont à jeter avec les ordures ménagères, pas dans le sac jaune !

Le verre : direction les conteneurs à verre rue de Butry pas dans le recyclage classique !

Les déchets imbriqués : il faut les séparer avant de les jeter, sinon ils ne seront pas triés !

Les objets divers ? Pas de place pour eux dans le sac jaune, ils doivent suivre leur propre piste (déchetterie ou ordures ménagères).



Si vous avez un doute, télécharger l'application SMET au tri :
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.smet&hl=fr>

Taille des haies – bonnes pratiques :

La taille des haies est fortement déconseillée du 16 mars au 15 août. A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 16 mars jusqu'au 15 août. Outre les oiseaux, les vieux arbres peuvent aussi héberger des chiroptères ou des insectes protégés. Pour ceux-ci, la réglementation impose d'obtenir une dérogation comportant des mesures de protection stricte des espèces, pour garantir la sauvegarde des individus et le maintien des habitats sur le long terme .



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34977>

Des petits mammifères peuvent également nicher dans ces corridors de biodiversité.

Pour les agriculteurs, la taille est interdite sur cette période dans le cadre des BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

Pour les professionnels des espaces verts, vous pouvez vous rapprocher de votre fédération :

<https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/taille-des-haies.../>

Le vide-grenier et le marché aux fleurs du 8 mai :

Les bénévoles du Comité des fêtes d'Haudainville organiseront le vide-grenier et le marché aux fleurs le jeudi 8 mai. Les inscriptions se font en Mairie aux heures d'ouverture ou en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site de la Commune.

L'arrivée des exposants commencera dès 6h jusqu'à 8h et l'ouverture au public se fera de 8h à 18h.

Le stationnement sera interdit rues Grande, des Prés et de la Chise du mercredi 7 mai 20h au jeudi 8 mai 20h.

Chaque foyer d'Haudainville bénéficie d'un seul bon de 10€ uniquement pour acheter des fleurs auprès de la société Végétal le jour du vide-grenier.

Les Petits Ânon s'occuperont de la buvette et de la restauration et les bénéfices seront reversés à l'école Edgar GASCON.

Nous vous attendons nombreux pour cet événement festif dans la Commune.



✂ _____

MARCHE AUX FLEURS du 8 mai 2025

Bon de réduction de 10€ à valoir uniquement le 8 mai sur un achat de 15€ minimum, à découper et présenter à la société Végétal (1 bon par foyer).

Fleurs uniquement

Nom :

Prénom :

Adresse :



Vente d'un immeuble :

La Commune propose à la vente l'immeuble situé 12 rue Grande à Haudainville, cadastré AB 82, d'une surface de 215 m², comprenant un bâtiment et un jardin.

Cet immeuble, vacant et sans maître depuis plus de 30 ans est devenu propriété de la commune en 2024. Afin d'étudier les différents projets de reprise, il est proposé aux personnes intéressées de déposer un dossier de candidature en mairie au plus tard pour le 30 juin 2025.

Ce dossier devra exposer la destination prévue de l'immeuble (habitation, commerce, entrepôt), un calendrier prévisionnel des phases de travaux et l'offre financière de reprise, hors frais de notaire.



Mise en place de structures gonflables sur la base de loisirs du Pré l'Evêque :

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun met à disposition une partie du plan d'eau de la base de loisirs du Pré l'Evêque pour qu'un exploitant privé y installe du 01/07/2025 au 30/08/2025 (installation et désinstallation compris), une activité aquatique de type structures gonflables.

Vous êtes intéressé ? Merci de prendre connaissance du dossier de candidature et notamment des critères d'attribution et du plan de la zone.



Chasse aux œufs de Pâques :

Le lundi 21 avril, la chasse aux œufs était ouverte à Haudainville. Les membres du Comité des Fêtes étaient à la manœuvre pour l'organisation de ce moment festif. Pour l'occasion deux chasses étaient proposées aux enfants en fonction de leur âge. Merci à tous les enfants (une quarantaine) d'avoir retrouvé les œufs des poules Coco, Cot Cot et Juju. En récompense, ils ont reçu un sachet rempli de chocolats et friandises.

Merci à la municipalité pour son soutien ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont fait de cette chasse aux œufs une réussite indéniable.

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines manifestations :

- Jeudi 8 mai : vide-grenier et marché aux fleurs.
- Dimanche 15 juin : marche de 6 et 12 km avec collation. Départ échelonné à partir de 9h de la salle polyvalente.



Opération « Fleurissons notre village » :

Sur proposition du Comité des fêtes en partenariat avec la Mairie, l'opération « Fleurissons notre village » a été lancée le samedi 9 novembre. L'objectif était de restructurer certaines plates-bandes rue de Verdun ou d'aménager celles refaites rue des Écoles pour amener de la diversité dans le choix des arbustes et des plantes. Pour le moment, ce sont trois opérations qui ont été réalisées : 9 novembre, 1er février et 15 mars.

Ce projet, qui a réuni une dizaine de bénévoles (élus et habitants), n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de la société Végétal (Ex « Sodiplante ») et de Clément et Claude ROUSSEAU. Merci à eux pour les nombreux conseils techniques dans la plantation et la taille des arbustes.



Les travaux dans la Commune :



Ces dernières semaines ont vu plusieurs travaux être réalisés dans différents endroits de la Commune.

Aldo a été missionné pour refaire le chemin de la Croisette qui se trouve à la sortie du village direction Dieue-sur-Meuse et pour dégager une partie de la butte au niveau du pont de Butry afin de prévoir le transfert de la chapelle Notre-Dame de la Gravière d'ici la fin de l'année.

Merci à lui pour son travail toujours impeccable.

- L'appartement n°2 du 2 bis rue des Écoles a été rénové complètement : peintures refaites et installation d'une cuisine équipée.
- Trois bancs ont été installés. Le premier au pont des Bocquets, le second sur la petite place rue de Sommedieue et à la demande de quelques habitants, un deuxième banc a été installé au cimetière.
- Une haie de lauriers a été plantée au niveau du petit parking rue des Bœufs et le long du mur du cimetière.
- Des arbres fruitiers ont été plantés dans le verger communal rue de la Marjolaine.



Jardin du souvenir et columbarium :

Ayant constaté des pratiques non autorisées, nous rappelons le règlement de ces deux espaces du cimetière :



Article 12 : Les fleurs naturelles en pots ou en bouquets sont tolérées le jour du dépôt de l'urne au columbarium ou de la dispersion des cendres au jardin du souvenir ainsi qu'aux dates anniversaires ou à la Toussaint.

La Commune se réserve le droit d'enlever les fleurs défraîchies.

Tous les ornements et les attributs funéraires sont interdits.

Article 15 : Tous les ornements et les attributs funéraires sont prohibés sur les bordures et la pelouse du jardin du souvenir.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.